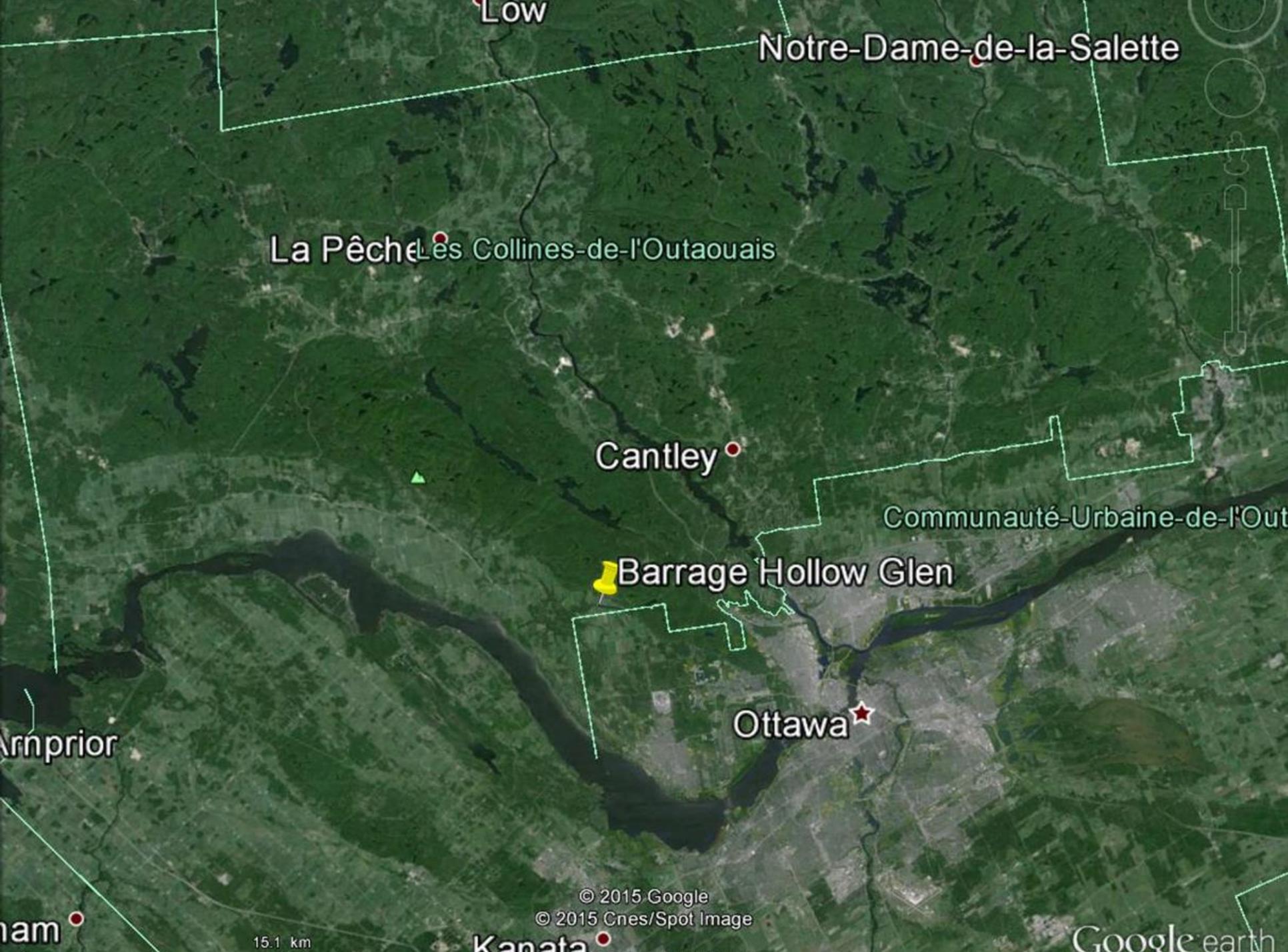




Réfection du barrage Hollow Glen

Patrick Laliberté
Responsable de l'environnement
MRC des Collines-de-l'Outaouais
plaliberte@mrcdescollines.com



Low

Notre-Dame-de-la-Salette

La Pêche Les Collines-de-l'Outaouais

Cantley

Barrage Hollow Glen

Ottawa

Communauté-Urbaine-de-l'Out

Arnprior

Ham

15.1 km

Kanata

© 2015 Google
© 2015 Cnes/Spot Image

Google earth

altitude parc = 240m

Lac Vipond

Lac Mountains

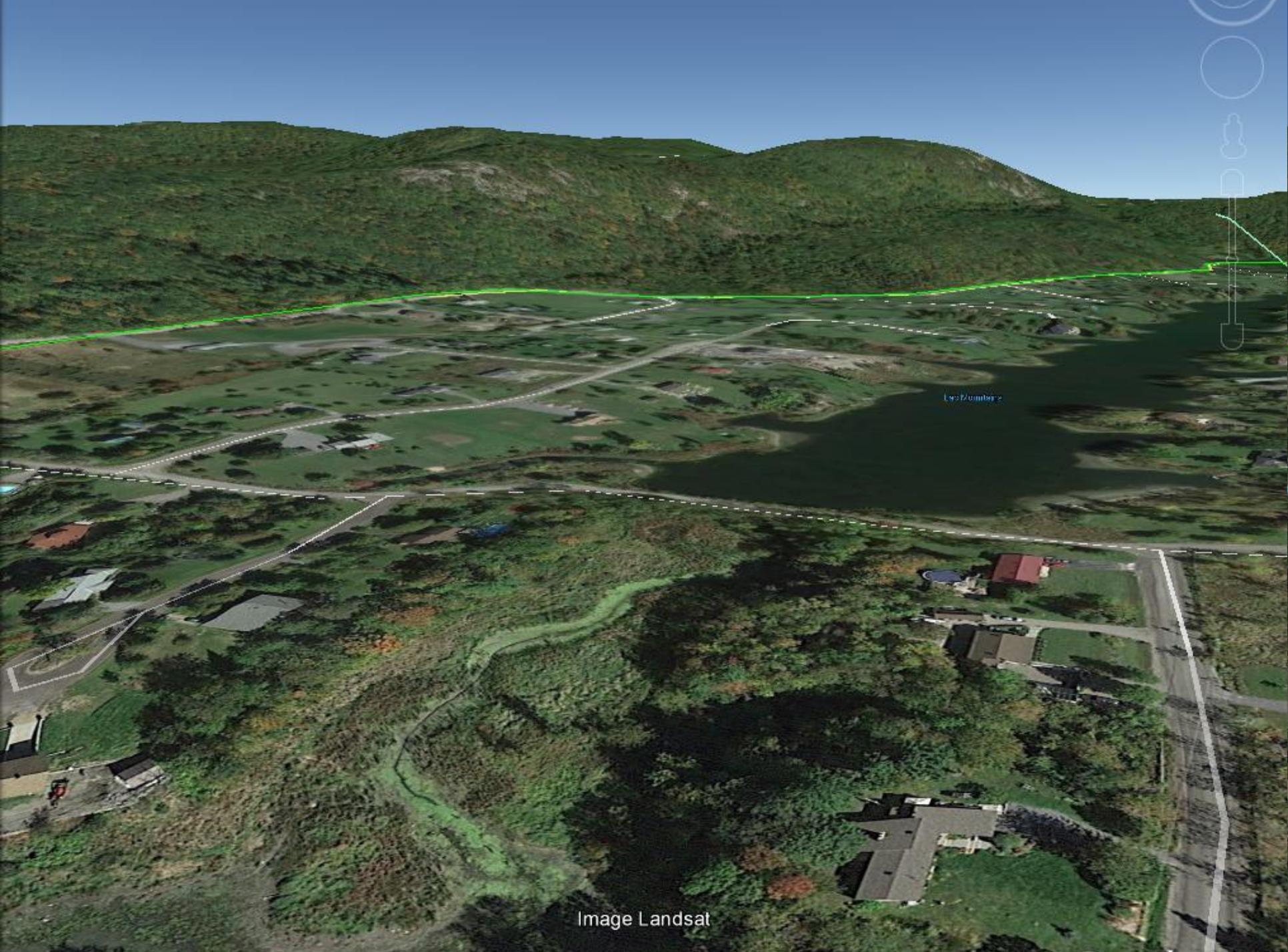
Hollow Glen

Bassin: 17,5 km²
Longueur = 1.4 km
Largeur = 125m
Superficie: 18 hectares
Volume = 1,5M m³
Altitude lac = 100m

© 2015 Google

301 m

Google earth



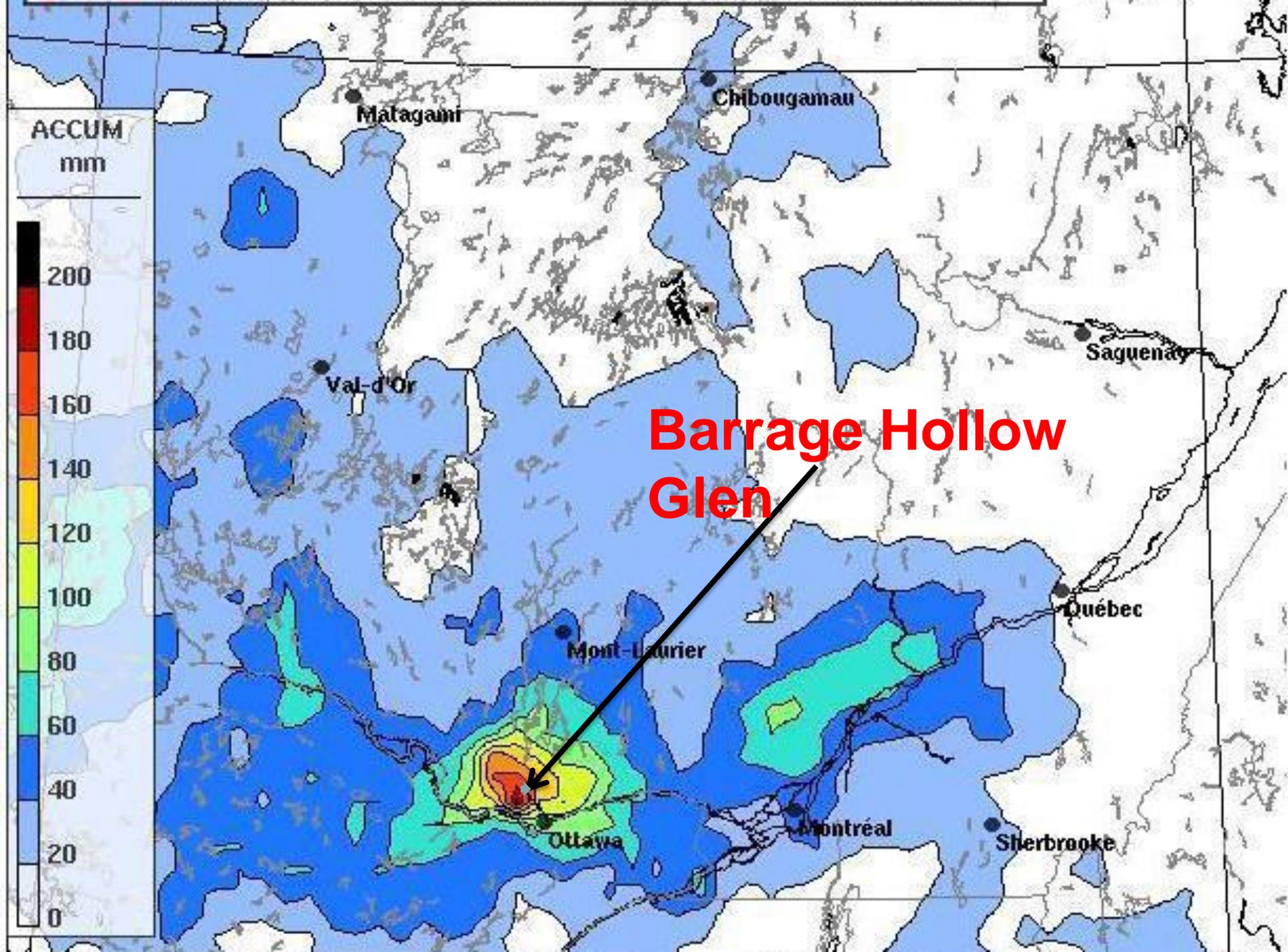
Use Member

Image Landsat

Pourquoi?

- Les 23 et 24 juin 2011, des orages intenses et des pluies diluviennes se sont abattus en Outaouais. Les collines de la Gatineau ont été les plus touchées avec plus de 250 mm en moins de 24 heures. Une telle quantité de pluie représente plus de deux fois la quantité normale pour un mois de juin complet et un record de tous les temps pour la région, un événement qui s'apparente au « déluge du Saguenay » de 1996 (275-300mm).
- Le barrage Hollow Glen a été mis à rude épreuve et ses lacunes ont été mises au jour. Une évaluation complète de l'ouvrage s'en est suivie.







Évacuateur du barrage Hollow Glen

Barrage Beamish

Canal d'amenée

Barrage Hollow Glen

Chemin Hollow Glen

Chemin de la Montagne

Chemin Beamish

Chemin Cadillac

Chemin Cadillac

Chemin Apollo

Chemin de la M

Chemin Apollo

Chemin Champano

Lac Vipond

Lac Mountains

Chemin Dupuis

Chemin de la Paix

Chemin du Vent

Chemin du Lac

Chemin Pau

Chemin de la Paix

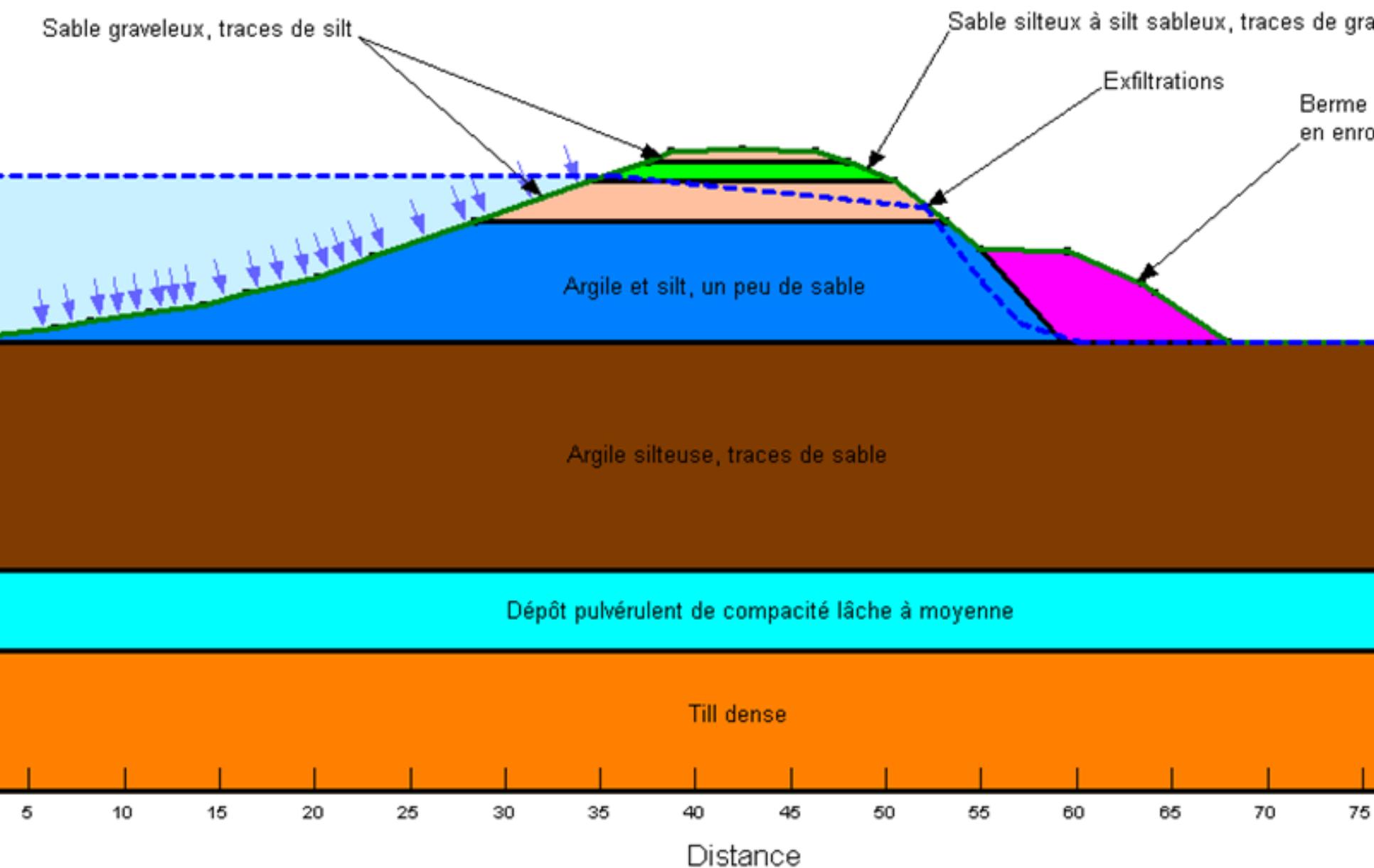
Chemin de la

Chemin Kelly

nyo

Chemin Kelly

Barrage Hollow Glen (X2116719)





Longueur: 180m
Hauteur: 9.6m
Retenue: 8.1m
Construction 1960



longueur: 16.7m
hauteur: 3.1m
retenue: 2m
Construction: 1949

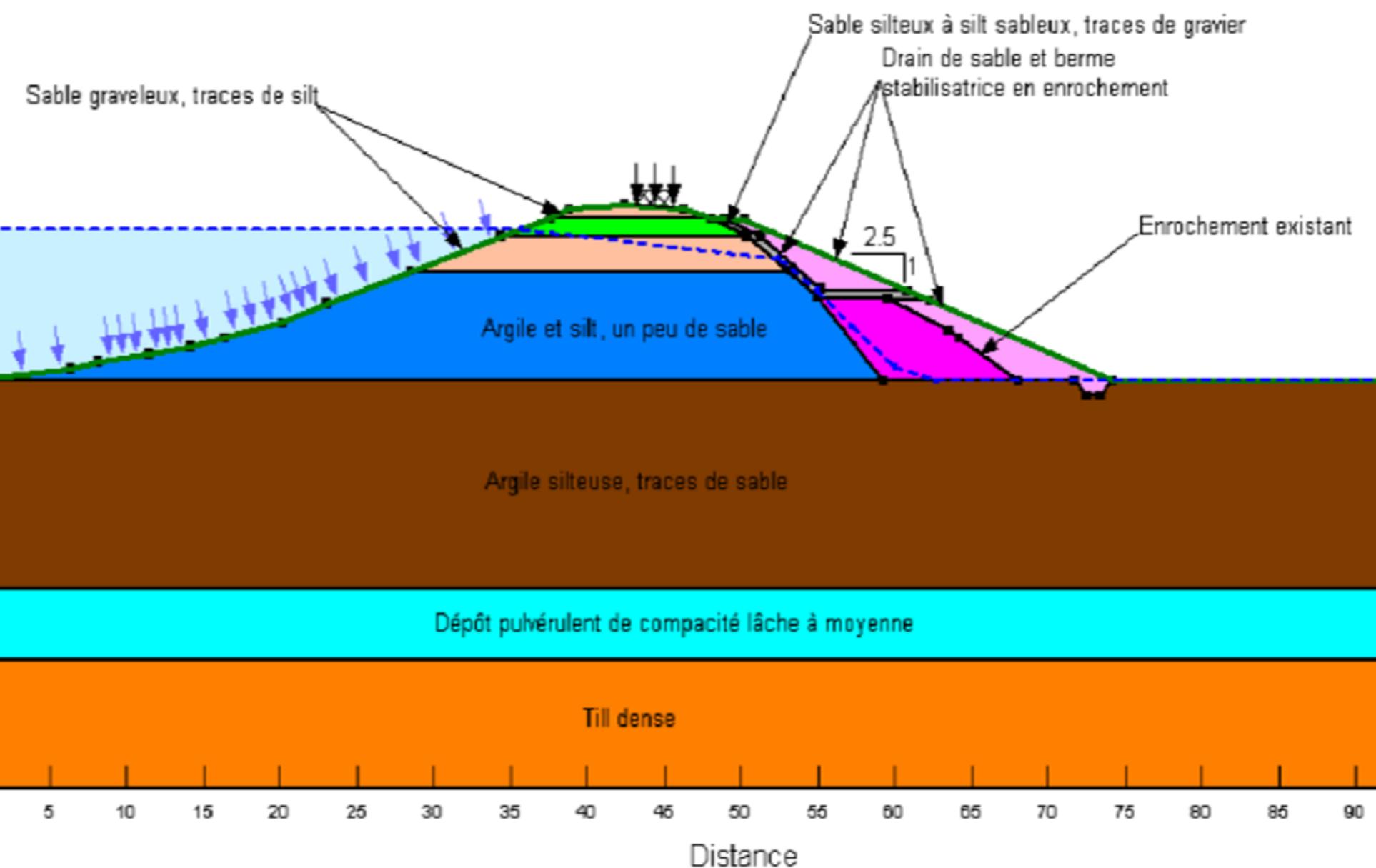




Barrage Hollow Glen (X2116719)

Conditions normales

Méthode: Morgenstern-Price



Cas les plus probables

- A) La MRC et la municipalité de Chelsea refusent d'agir: le lac disparaît ;
- B) La municipalité de Chelsea agit à titre de propriétaire de l'ouvrage;
- C) La municipalité de Chelsea agit aux fins de ses compétences;
- D) La MRC agit à titre de propriétaire;
- E) La MRC agit via une entente; intermunicipale avec Chelsea.



Entente intermunicipale

- Financement du projet;
- Contrats (A.O.) de services professionnels;
- Acquisition des droits fonciers nécessaires;
- Contrat (A.O.) pour entrepreneurs;
- Réalisation des travaux;
- Opération de l'ouvrage;
- Suivi et plan d'entretien.



Paramètres de l'entente

- Permettre de mener le projet à terme;
- Décrire le contexte légal;
- Spécifier les rôles et les responsabilités;
- Répondre aux besoins spécifiques de la municipalité de Chelsea et des riverains;
- Être à coûts et risques nuls pour la MRC.



Rôles et responsabilités Municipalité de Chelsea

- Rédaction du cahier de charges particulières;
- Obtention des autorisations*;
- Gestion des contrats et du chantier*;
- Opération de l'ouvrage;
- Programme d'entretien et de suivi;
- Communications;
- Assurances;
- Comité de suivi*;
- Responsabilité de l'ensemble du passif de l'entente.



Rôles et responsabilités MRC

- Compétences en vertu des articles 103 à 110;
- Actes officiels (résolutions, règlements, contrats, acquisitions, etc...);
- Rédaction du cahier des charges générales;
- Processus d'appel d'offres;
- Administration du projet et facturation;
- Reddition de compte;
- Archivage;
- Comité de suivi*.



Avantages

- Procédures de règlement d'emprunt (MRC) allégée;
- Capacité technique renforcée;
- Capacité administrative renforcée;
- Développement d'une expérience centralisée.



Inconvénients

- Complexité;
- Multiplication des intervenants;
- Multiplication des procédures;
- Confusions des rôles et responsabilités;
- Lourdeur administrative (dédoublement);
- Facturation « à l'acte »;
- Délais;
- Responsabilités légales incertaines.



Échéancier du projet

- 24 juin 2011: pluies diluviennes
- Été 2012: constat de l'état du barrage;
- Année 2012: délibérations et négociations sur les solutions possibles;
- Printemps 2013: signature de l'entente intermunicipale
- Printemps 2013: octroi du contrat de service professionnel;
- Automne 2013: choix de l'option de réfection;



Échéancier du projet

- Automne-hiver 2013-14: rédaction des plans et devis, demandes d'autorisation.
- Printemps 2014 : appel d'offres - entrepreneur général;
- Été 2014: démarches de financement;
- Fin été 2014: octroi du contrat de réfection;
- Automne 2014: début des travaux;
- Hiver 2015: fin des travaux.

